

La bible des consommatrices

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1977)**

Heft 420

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018816>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

hommage sur trois colonnes. Or, quand le rédacteur de la revue professionnelle « Werbung-Publicité » a rendu hommage cet été à Rudolf Farner, pour son soixantième anniversaire, il s'est notamment référé, sérieusement, à cette publication de circonstance d'il y a dix ans. Conséquence : une rectification dans le dernier numéro de « Werbung-Publicité » avec les explications de rigueur et la précision que la rédaction de la « NZZ » n'a pas l'habitude de consacrer un article à des personnalités avant leur soixantième anniversaire et qu'elle n'avait pas fait d'exception pour M. Farner à l'époque...

Dix ans de sélection hebdomadaire

— Le « Tages-Anzeiger » de Zurich a lancé, il y a dix ans, une sélection hebdomadaire sur papier mince pour les Suisses de l'étranger. Cette édition semble répondre à un besoin puisqu'elle continue de paraître.

L'édition pour l'étranger est préparée le lundi matin avec la matière de la semaine précédente. Pas seulement des nouvelles suisses mais aussi des prises de position sur les événements internationaux, ce qui ne plaît pas à tous les destinataires. Comme le relève le « Tages-Anzeiger » quotidien (5.9), des Suisses du Chili n'apprécient pas les critiques adressées à la dictature qui règne sur ce pays et les Suisses de Rhodésie et d'Afrique du Sud n'aiment pas du tout l'opposition que manifeste leur journal à la politique d'apartheid. En résumé, le journal « doit faire sentir à nos compatriotes que la Suisse est en mouvement et se transforme. Qu'il y a beaucoup de jeans à côté des capets d'armailles et que la Suisse sera différente lors de leur prochaine visite au pays parce qu'elle n'est pas un musée mais un pays qui vit au rythme du temps comme les autres pays. »

— La livraison de septembre du Service d'information tiers-monde (case postale, 3000 Berne 9) est tout entière consacrée à la situation au Chili, quatre ans après le putsch. Au sommaire, un bilan économique du pays, le rôle des Eglises dans la

défense des droits de l'homme et la politique des Etats-Unis à l'égard du Chili. Des chiffres, par exemple, pour situer l'ampleur croissante des masses populaires aux prises avec la faim et parallèlement la concentration toujours plus forte de la richesse dans le pays : les salaires des employés et des travailleurs pour la période 1971-1973 représentaient 59,5% du revenu national, alors que pour la période 1974-1976 leur part n'est plus que de 30%...

La bible des consommatrices

« Bien sûr, plusieurs fois déjà M^{me} Pittet en a eu le pressentiment : c'était comme si quelque chose bougeait dans les accoudoirs en simili-cuir. Mais elle n'y regardait pas de trop près. Juste un regard en coin de temps en temps, et elle pensait à autre chose.

Pourtant ce matin, la chose est parfaitement claire, parfaitement soulignée par le rayon de soleil qui s'appuie dessus : les accoudoirs en simili-cuir sont complètement fendillés après six mois de service. — Heureusement qu'il y a la garantie !

Et M. Pittet bondit sur son contrat.

Le contrat lui susurre doucement : Les meubles sont garantis dix ans. Sont cependant exclus de cette garantie : les petits meubles, les meubles isolés, les miroirs, les tapis, la literie, les tissus, les meubles rembourrés, les meubles en matière synthétique, les meubles d'occasion neufs ou usagés, les dommages imputables à... »

A force d'évoquer dans « J'achète mieux » des problèmes de droit et de donner aux lecteurs des conseils précis en matière de consommation, la Fédération romande des consommatrices avait fini, au long des septante numéros de sa revue, par éclaircir l'horizon de milliers de consommateurs ; mais tous ces points de repère restaient dispersés, et les renseignements pas toujours aisément accessibles.

Aujourd'hui, cette lacune paraît comblée et les consommateurs ont leur bible, sous la forme d'un

— Dans le magazine hebdomadaire du « Tages Anzeiger », une enquête sur l'énergie hydraulique en Suisse, en particulier dans la perspective d'une modernisation des installations en question, modernisation que l'on a présentée ici et là comme génératrice d'une précieuse force énergétique supplémentaire.

— Dans le supplément de fin de semaine de la « Basler Zeitung », deux pages consacrées à une réflexion sur l'école.

opuscule intitulé « A travers le maquis des lois »¹ : « Tout ce qui peut survenir, dès l'instant où un objet nous est proposé (à la porte ou dans un étalage), jusqu'au moment où, l'ayant acquis, payé et utilisé, nous sommes obligés de le donner à réparer »...

Voyez la table des matières ! Les sept chapitres capitaux : 1. La législation en faveur des consommateurs ; 2. L'offre (qu'est-ce que l'offre ? l'offre chez vous, à la porte, à l'essai, par correspondance, par téléphone) ; 3. Le contrat ; 4. Les obligations découlant du contrat (obligations du vendeur : la garantie, comment faire marcher la garantie, l'échange, le remboursement — obligations de l'acheteur : contrôler, payer) ; 5. Quelques espèces de contrat (la vente à tempérament, le petit crédit, la vente à livraisons successives, la vente à paiements préalables, location, vente, leasing, le contrat d'entreprise et la réparation, le devis) ; 6. Les servitudes des services (assainir la situation, le service après-vente, les agences de voyage, le nettoyage chimique, les agences matrimoniales, les déménagements, les assurances) ; 7. Comment se défendre...

Ce « petit manuel du consommateur averti » pourrait changer quelque-chose dans la vie des ménages romands : à la fois informatif et précis (des adresses, des numéros de téléphone, des modèles de « lettre-type »), à la fois critique, voir corrosif dans les conseils fournis par la FRC.

¹ Editeur : FRC, Stand 3, 1204 Genève.